

Vendredi 20 février 2026

Monsieur le Directeur

Les représentants CFDT au CSA de l'établissement souhaitent attirer votre attention sur plusieurs interrogations suscitées par la publication récente du poste de Directeur général des services (DGS).

En premier lieu, nous nous étonnons de la **publication immédiate de ce poste** alors même que **l'établissement dispose actuellement d'une Directrice générale des services adjointe (DGSA)** en fonction. Cette situation nous amène à nous interroger sur l'opportunité et le calendrier retenus pour ce recrutement, d'autant que le départ de l'actuelle DGS s'inscrit dans le cadre d'un détachement de deux ans en qualité de chargée de mission au rectorat.

Nous attirons votre vigilance sur le fait qu'un détachement peut prendre fin à la demande de l'organisme d'accueil, impliquant la réintégration de l'agent dans son établissement d'origine. Dans une telle hypothèse, l'établissement pourrait se trouver en situation de surnombre sur l'emploi de DGS ou contraint de verser des indemnités au nouvel agent recruté en cas de rupture anticipée de contrat.

Ce risque financier ne peut être écarté, d'autant que notre établissement a déjà été confronté à des conséquences budgétaires lourdes à la suite de la fin de la chaire Défense.

Dans ce contexte, il nous semblerait plus avisé d'attendre, a minima, la prochaine rentrée universitaire (soit 6 mois) avant d'ouvrir le poste de manière pérenne. Il est en effet courant d'attendre l'issue d'un détachement lorsque celui-ci se déroule dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, il nous semblerait plus pertinent d'attendre l'élection du nouveau directeur de l'IEP, prévue au mois de mai prochain, soit dans un délai de trois mois. Il apparaîtrait en effet plus cohérent que le futur directeur puisse procéder lui-même au choix de son ou sa DGS, au regard des enjeux stratégiques attachés à cette fonction.

En outre, les modalités de publicité de ce poste soulèvent également des questions. Nous constatons que l'annonce n'a été publiée que le 18 février sur le site « Choisir le service public », tandis qu'une diffusion interne, notamment via LinkedIn, serait intervenue environ une semaine auparavant. **Ce décalage interroge sur l'égalité d'accès à l'information et laisse craindre que le processus de recrutement puisse apparaître, à tort ou à raison, comme orienté.**

Nous regrettons également le manque de communication en direction des représentants des personnels au CSA sur ce dossier, ce qui témoigne, une nouvelle fois, d'un niveau de dialogue social que nous jugeons insuffisant au regard des bonnes pratiques attendues dans notre établissement.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les représentants CFDT vous demandent des éclaircissements sur le calendrier, les modalités de publication et les intentions de l'établissement quant à ce recrutement stratégique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

**Les représentants CFDT : Education Formation Recherche Publique
CSA de Sciences Po Bordeaux**

